

Si vous citez tout ou partie d'un article, pensez à citer l'auteur et l'ouvrage:

GIRAUD Albert, «Les prémices de la Révolution à La Garde-Freinet : un curé « progressiste » combat le fanatisme de ses propres paroissiens», *Freinet-Pays des Maures*, n°5, 2004 p. 15-16.

Freinet Pays des Maures



Sommaire

Un tableau de la Vierge à l'Enfant entre sainte Jeanne de France et saint Bernard, dans l'église paroissiale Saint-Clément à la Garde-Freinet (Var)	
Une œuvre insolite. Élisabeth SAUZE	3
La restauration du tableau. Franck VIGLIANI	6
La chapelle Notre-Dame/Notre-Dame-de-Lorette à Saint-Tropez (Var).	
Bernard ROMAGNAN	11
Les prémices de la Révolution à la Garde-Freinet: un curé « progressiste » combat le fanatisme de ses propres paroissiens. Albert GIRAUD	15
Les Tropéziens et la guerre de Crimée (1854-1856), de la reconnaissance à l'oubli. Laurent PAVLIDIS	17
Coup de chapeau à ces Gardois dont on a peu parlé. René FARGE	31
D'un paysage actuel des Maures à la reconstitution d'un paléoenvironnement: exemple de la dépression permienne de Hyères à Fréjus (Var). Édith PLATELET ..	33
Les mares et les ruisseaux temporaires dans les Maures.	
Denis HUIN, Dominique ROMBAUT et Antoine CATARD	39
Château Minuty: une chapelle privée en terre gassinoise (Var). Caroline ESPIGUES ..	47
Les viviers romains des Sardinaux (Sainte-Maxime) et de la Gaillarde (Roquebrune-sur-Argens). André FALCONNET	51
Activités minières et métallurgiques dans le massif des Maures.	
Marie-Pierre BERTHET	57
Le Rayol-Canadel-sur-Mer, Naissance d'une station balnéaire dans son paysage.	
Françoise VIALA	69
Notes de linguistique et d'anthropologie varoise: à propos de quelques termes relevés dans les ouvrages de Léon Sénéquier. Albert GIRAUD	79

Les prémices de la Révolution
à la Garde-Freinet :

un curé « progressiste » combat le fanatisme de ses propres paroissiens...

*Freinet,
pays des Maures*
■ n° 5, 2004,
Conservatoire
du patrimoine
du Freinet,
La Garde-Freinet
(Var)

Dans les villages, les querelles entre la Mairie et l'Église sont fréquentes sous l'ancien régime. Mais ces deux pouvoirs « officiels » lorsqu'ils entrent en conflit s'appuient ou s'opposent en fait à un troisième pouvoir très influent : celui du « peuple » qu'on n'appelait pas encore l'« opinion publique ».

Les sujets, – ou plus souvent les prétextes –, de ces querelles et rivalités de pouvoir sont variés. Les plus courants sont la contestation de la quantité du service que le curé doit à ses paroissiens, le partage financier des frais du culte – en particulier l'entretien des bâtiments –, enfin le refus de service religieux (bénédictions, prières, manifestations diverses) de la part du prêtre lorsque ce dernier estimait que ces gestes relevaient de la superstition plus que de la foi chrétienne.

Faut-il bénir les animaux de trait ? Faut-il faire des processions et des exorcismes contre les insectes qui ravagent les récoltes ? Des prières publiques pour obtenir la pluie ? Faut-il enfin sonner les cloches pour arrêter l'orage ?

L'attitude des évêques envers cette religion populaire (ou plus exactement ces formes populaires de religion) est très variable suivant les personnalités et les diocèses. Tel pasteur les considérera comme une marque de piété naïve et sincère et forcera les prêtres à les exécuter sous peine de sanctions, tel autre – de tendance janséniste – les leur interdira sous les mêmes peines...

Mais nous sommes à la Garde-Freinet en 1788, c'est-à-dire à la veille de la Révolution.

Le curé en titre y est, depuis 1777, l'abbé Chabriel, originaire de Marseille, prêtre actif et généreux, mais manifestement très influencé par l'esprit des Lumières¹. En réponse à la mairie, qui, relayant la plainte des habitants, l'accusait de refuser de sonner les cloches en cas d'orage, il écrivit pour sa défense un bref mémoire.

Albert Giraud

1. Ce que confirmera la suite de sa carrière. Inspirateur et rédacteur du Cahier de Doléances de la communauté, il prêta ensuite tous les serments exigés par la République et devint membre important de la Société populaire de la Garde-Freinet qui se flattait de ne comporter que de « vrais sans-culottes ». Il resta curé constitutionnel de la Garde jusqu'au Concordat, où il fut muté à Collobrières.

Ce curieux document, que nous reproduisons ci-après, est donc un témoignage intéressant, non tant sur la situation qu'il décrit (bien d'autres villages ont dû la connaître...) que par le style et le vocabulaire qu'on y découvre, absolument inattendus sous la plume d'un religieux, car l'influence de l'esprit philosophique y est si manifeste qu'on serait tenté de se demander parfois si le texte n'est pas de la main même de Voltaire !

Pour cet esprit « éclairé » les villageois plaignants sont des « fanatiques » partageant « la grossière superstition du peuple » et sa « ridicule crédulité »... Une condescendance qui frôle d'ailleurs le mépris.

Dans l'autre camp sont ceux pour qui la sonnerie des cloches n'est qu'un « son », manifestation physique qui ne peut influencer sur « les décrets immuables de la divinité que nous reconnaissons » (c'est-à-dire les lois physiques de l'univers) : un langage scientifique et déiste manifeste.

Et c'est pourquoi l'abbé Chabriel, en toute bonne foi philosophique, somme *in fine* les élus de choisir leur camp : celui des esprits rétrogrades et ignorants du peuple ou le sien, celui des hommes modernes porteurs de progrès et d'avenir...

La Révolution est proche...

Document

« De quoi se plaint le public ? De ce que le clerc ne sonne point pour écarter les orages. Mais est-ce sa fonction ?

On ne sonne pas, dites-vous, pour les orages ? Mensonges ! Entrons dans le détail. Pendant que le service se faisait dans l'ancienne paroisse, le clocher était ouvert, et au premier bruit du tonnerre, tous les fanatiques envoyaient leurs enfants pour se pendre aux cloches.

Pendant que les cloches étaient suspendues sur le toit du presbytère, on sonnait quand on était menacé d'orage, et l'on cessait quand l'orage était sur le point de crever. Était-il raisonnable d'ajouter au bruit du tonnerre le tintamarre des cloches ?

Depuis que nous occupons la nouvelle paroisse², nous n'avons point vu d'orages.

Reste donc que ces plaintes sont aussi peu fondées qu'elles sont folles. Pour en faire le cas qu'elles méritent, il fallait ne pas les écouter. Les écouter, c'est partager la superstition du peuple.

Superstition : 1° puérile, 2° périlleuse, 3° souvent dommageable.

Superstition puérile. La cloche n'est qu'une matière, son son ne peut influencer sur les décrets immuables de la divinité que nous reconnaissons.

Superstition périlleuse. L'expérience nous l'apprend, il n'est point d'année presque où le tonnerre ne tombe sur quelque clocher tandis qu'on sonne, et le sonneur est presque toujours la première victime de sa ridicule crédulité.

Superstition dommageable. La foudre nous brise les cloches, nous renverse les clochers, les églises, etc. Une communauté et un décimateur ne doivent pas s'exposer à de pareils dommages. Ils doivent même protester lorsque l'une ou l'autre des parties intéressées se laisse entraîner par la grossière superstition des peuples. »

La Garde-Freinet. Archives communales. Procédures. FF 156. (1788).

2. L'actuelle église de la Garde-Freinet, inaugurée en 1787. Pendant la durée des travaux de reconstruction, la chapelle des pénitents (chapelle Saint-Jean) avait servi de paroisse et les cloches avaient été provisoirement montées sur le toit de la maison curiale.

Freinet, pays des Maures ■ n°5 ■ 2004

Un tableau de la Vierge à l'Enfant à la Garde-Freinet
La chapelle Notre-Dame-de-Lorette à Saint-Tropez
Un curé « progressiste » à la veille de la Révolution
Les Tropéziens et la guerre de Crimée (1854-1856)
1944-2004 : ces Gardois dont on a peu parlé
Du paysage des Maures à leur paléoenvironnement

Les mares et les ruisseaux temporaires
La chapelle du château Minuty
Les viviers romains des Sardinaux et de la Gaillarde
Mines et métallurgie dans le massif des Maures
Le Rayol-Canadel, naissance d'une station balnéaire
Quelques termes dans les ouvrages de Léon Sénèque

